



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE D'HUSSEIN - DEY
Numéro d'Identification Fiscale (NIF) 099916000876756
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES N°14/2026

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière d'Hussein Dey, dont le siège social est à la cité Amirouche, bâtiment « D » Hussein Dey – Alger, lance un Avis d'Appel d'Offres National ouvert avec exigences de capacités minimales pour la réalisation des travaux des 80 Logements Promotionnels Aidés (LPA) en TCE avec commerces sis à Rue Mahalma la commune de Zeralda wilaya d'Alger.

Cet avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales est adressé aux entreprises justifiant les conditions d'éligibilité suivantes :

A/ CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

1-Capacité professionnelle : Justifier par une copie du certificat de qualification et classification professionnelle qualifiée dans le domaine du bâtiment comme activité principale catégorie (03) ou plus **en cours de validité.**

2-Capacité financières :

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieurs à **40.000.000,00DA**, il s'agit du chiffre d'affaires moyen des **trois dernières années (2022,2023 et 2024)**, justifier par des bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats des trois dernières années visées par les services des impôts ou **certificat C20.**

3-Capacité techniques :

a) **Moyens humains :** disposer au moins d'une équipe composée de :

- Un (01) architecte ou un ingénieur ou master dans le domaine du bâtiments (chef de projet), ayant une expérience égale ou supérieure à 03 ans en génie civile .

Justifier par les pièces administratives et réglementaires y afférant à savoir : attestation d'affiliation à la CNAS ou CASNOS, Diplômes, les attestations ou certificats de travail, qualité et fiche de carrières CNAS.

b) **Moyens matériels :** disposer au moins deux moyens matériels suivants :

- Un camion de 12 tonnes ou plus.
- Un (01) chargeur ou Retro chargeur.

Justifier par les cartes grises et police d'assurances en cours de validité.

Références professionnelles : ayant réalisé des travaux suivants à savoir :

- Un projet de 50 logements en tous corps d'état en un seul tenant ou plus.
- **Ou** ayant réalisé un projet d'équipement de catégorie "B" ou plus.

Justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par des maitres d'ouvrages publics, signé par l'ordonnateur, ces attestations doivent contenir les informations suivantes : L'intitulé du projet, Catégorie du projet pour les équipements, Le montant du projet, Date de réception provisoire ou définitive ou les documents justifiants les informations.

B/ CAS DE SOUMISSION D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISE :

Les candidats doivent présenter leurs offres en groupement, conformément à l'article 55 de la loi 23-12, du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 61 de la décision 1126, du 07/11/2016, fixant les conditions particulières de passation des marchés sur fond propres.

Les soumissionnaires dans le cadre de groupement momentané d'entreprises, doivent s'engager momentané solidaire, c'est-à-dire que chacun des membres du groupement est engagé pour l'exécution de la totalité du marché.

Pour être éligible, le groupement doit satisfaire l'ensemble des conditions d'éligibilité, fixés à l'article (éligibilité des candidats) sus cité, et le chef de file devra répondre au minimum à l'une des conditions parmi celles fixées à l'article (éligibilité des candidats) du présent cahier des charges, et chaque membre du groupement solidaire doit avoir un certificat de qualification et classification professionnelle **de catégorie (03) ou plus.**

Les offres présentées par groupement de deux (02) ou plusieurs entreprises doivent répondre aux conditions suivantes :

*le groupement momentané d'entreprise qualifié et composé exclusivement d'entreprise disposant de certificat de qualification et classification professionnelle, et doivent intervenir sous forme de groupement solidaire.

*les capacités des candidats en groupement solidaire momentané sont prises en compte dans leur globalité, sous d'accord signé entre les parties concernées. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier de l'ensemble des capacités exigées du groupement dans le cahier des charges.

*Le protocole d'accord notarié du groupement n'est exigé qu'au groupement attributaire du marché et au plus tard à la signature de ce dernier.

L'un des membres du groupement momentané, majoritaire, sauf exception dument justifié est désigné dans la déclaration à souscrire comme mandataire représentant l'ensemble des membres vis-à-vis du service contractant, et coordonne la réalisation des travaux des membres du groupement.

*Les paiements dans le cadre du groupement momentané d'entreprises qualifiées solidaires sont effectués dans un compte commun ouvert au nom du groupement ou le mandataire.

- Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.
- Les moyens humains et matériels ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.

Les soumissionnaires sont appelés à retirer le cahier des charges auprès de l'OPGI de Hussein Dey, bureau n°17, 1ère étage, cité Amirouche Bat « D » Hussein Dey-Alger, contre paiement des frais de reproduction fixés à 3.000,00 DA, non remboursable. La soumission doit être accompagnée obligatoirement des pièces et documents en cours de validité, exigés dans le cahier des charges (article 11) : dossier de candidature, offre technique et offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidatures », « offre technique » ou « offre financière » selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, et comporte la mention suivante :

**« SOUMISSION A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N°14/ 2026 PORTANT SUR LA REALISATION DES TRAVAUX DES 80 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (LPA) EN
TCE AVEC COMMERCES SIS A RUE MAHALMA LA COMMUNE DE ZERALDA WILAYA D'ALGER.**

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**Direction Générale de l'OPGI d'Hussein Dey,
Cité Amirouche - Bâtiment « D » – Hussein Dey – Alger - (Bureau 17 - 1ère étage).**

La durée de préparation des offres est fixée à Dix (10) jours, à partir de la date de la première publication de l'AAO dans le BOMOP, dans les quotidiens nationaux ou dans la presse électronique agréée.

La date de dépôt des offres est fixée au (10^{ème} jour, le dernier jour de la durée de préparation des offres) au plus tard 12h00.

L'ouverture des plis est prévue le même jour de dépôt des offres à 13 heures. Les soumissionnaires sont invités à y assister.

Si la date de dépôt des offres et d'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant à la même heure.

La période de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmenter de 90 jours, à compter de la date de dépôt des offres.